

Chartres, le 17 mars 2022

à

DDT

Objet : Dossier de demande de permis de construire n° PC 028 191 21 00031 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque + 3 bâtiments pour les installations techniques du parc au lieu-dit Le Cochonnet 28130 HANCHES déposé par ENGIE PV représentée par M. ARKWRIGHT William.
Ref : URBA220022
Vos réf. : Votre transmission du 23 février 2022
Dossier suivi par Joseline METRO
PJ. : dossier en retour.
Copie : Préfecture – BPE ; SRCT ;

Vous m'avez adressé pour avis la demande de permis PC 028 191 21 00031 cité en référence .

Vous trouverez ci-joint le dossier en retour.

L'installation de stockage de déchets non dangereux de Hanches fait l'objet d'un suivi post-exploitation défini par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019.

Au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aucune procédure n'a été engagée à ce jour auprès de mes services pour ce projet.

La détermination du régime ICPE de l'installation et le lancement de la procédure adaptée relèvent de la responsabilité du pétitionnaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur,
Par intérim du Chef de l'Unité départementale
Le chef de subdivision

Steven
CORS
steven.cors

Signature
numérique de
Steven CORS
steven.cors
Date : 2022.03.17
15:19:31 +01'00'